



N°DEL72-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-NEUF** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **13 JUIN 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme BONJEAN Elisabeth – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. DUCHESNE Philippe – M. JANOT Bruno – M. DAGES Pascal – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme DORVAL Gloria – Mme NIGITA Lydia – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – Mme DI MAURO Catherine – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme DUTOYA Guylaine
M. MAUCLAIR Stéphane
M. BALAO Serge
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
M. NOVO Vincent
M. DUVIGNAU André
Mme CANDAU Francette
Mme GIRODET Christine
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

Mme NIGITA
M. DROUIN André
Mme DUDOUS Dominique
Mme BONJEAN Elisabeth
Mme HENRARD Marie-Josée
M. BERTHOUX Christian
Mme LE MEUR Marie-Christine
Mme DI MAURO Catherine
M. BEDAT Henri

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme DUTOYA Guylaine – M. MAUCLAIR Stéphane – M. BALAO Serge – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. NOVO Vincent – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – Mme BERTHELON Marie-Constance – M. POMAREZ Serge – M. DAGUERRE Jean-Louis – M. DUVIGNAU André – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – Mme CAZENAVE Sandrine – M. DELMON Philippe – M. CHAHINE Hikmat – M. DUFORT Jean-Michel.

Secrétaire de séance : M. BEDAT Henri

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : AVENANT AU CONTRAT DE VILLE - PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES.

Monsieur le Vice-président expose,

Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1,



Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de politique de la Ville,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération en date du 22 juillet 2015 approuvant le contrat de ville du Grand Dax et autorisant Madame la Présidente à le signer.

Suite à l'adoption par le conseil des ministres, du 18 juillet 2018, d'une feuille de route nationale actant d'une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires.

Suite au Pacte de Dijon porté par l'ADCF et France Urbaine et signé par Grand Dax agglomération du 10 juillet 2018.

Suite à la circulaire du premier ministre en date du 22 janvier 2019 détaillant la mise en œuvre des engagements ci-dessus, il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à signer le protocole d'engagements réciproques et renforcés avec Monsieur le Préfet. Ce protocole sera annexé au contrat de ville 2015/2022 afin de tenir compte des nouvelles orientations nationales et localement de l'évaluation à mi-parcours réalisée par le Grand Dax Agglomération entre juillet 2018 et février 2019, construite sur la base de démarche participative et collaborative de l'ensemble des acteurs du contrat de ville, élus, techniciens, partenaires, habitants sur deux thématiques prioritaires :

1. Pilier Cohésion sociale : réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la Ville : pérenniser et développer les dispositifs d'accompagnement scolaire et éducatif
2. Pilier Développement éco/emploi : favoriser l'insertion professionnelle, œuvrer à une meilleure employabilité

Le protocole a fait l'objet d'échanges avec le collège des habitants du conseil citoyen le 23 mai 2019. Une fois signé, il sera la feuille de route des trois prochaines années dont les orientations stratégiques, basées sur les deux thématiques précitées, serviront de support aux plans d'action du Grand Dax agglomération et de ses partenaires.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

Article 1 : VALIDE le projet de protocole d'engagements réciproques et renforcés avec l'Etat (*joint en annexe*)

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à le signer.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 19 juin 2019
LA PRESIDENTE,**


Elisabeth BONJEAN.